



Collectif Citoyen Châtenaisien

9 juin 2023

COMMUNIQUE de PRESSE

La justice arrête le projet de destruction de la cité-jardin de la Butte-Rouge à Chatenay-Malabry (92)

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise vient d'annuler la modification n°4 du PLU de Chatenay-Malabry portant sur le périmètre de la cité-jardin de la Butte-Rouge.

Le Collectif Citoyen Châtenaisien avait déposé un recours contre le projet de destruction de la Butte Rouge, porté par l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris avec le soutien de l'équipe municipale de Châtenay-Malabry. Le projet de modification n°4 du PLU autorisait en effet la destruction de 85 % de la cité-jardin de la Butte Rouge, la perte nette de 1600 logements sociaux et la délocalisation non choisie d'autant de familles, dans un objectif de promotion immobilière privée et de densification.

Le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise vient d'être publié et il nous donne pleinement raison tant sur le fond que sur la forme. La mairie de Chatenay-Malabry et Vallée Sud-Grand Paris n'ont respecté ni les procédures ni la législation en vigueur, comme le dénoncent depuis de nombreux mois le Collectif Citoyen Châtenaisien ainsi que les associations Sauvons la Butte Rouge et l'Association Châtenay Patrimoine Environnement.

Le collectif a aujourd'hui une pensée pour les habitants de ce quartier, qui sont les premiers à souffrir du manque de discernement de l'équipe municipale. Celle-ci s'est obstinée à vouloir vendre les terrains à la découpe après destruction des bâtiments, malgré les alertes répétées sur les lacunes de son dossier.

Le projet de démolitions / reconstructions du maire ne protège pas les habitants. Il conduit à détruire l'environnement paysager de la cité-jardin, ses arbres et ses jardins sans apporter de solution de logement sérieuse à la population de ce quartier.

Le Collectif Citoyen Châtenaisien demande l'abandon de ce projet et l'engagement d'un plan d'urgence de réhabilitation de la cité-jardin, après des années d'abandon des pouvoirs publics, au mépris des habitantes et habitants.

Contact presse : Stéphane Dieudonné, tel 06 34 10 37 96, collectifcitoyenchatenaisien@gmail.com

Site internet : <https://collectifcitoyenchatenay.org/>

Jugement du tribunal administratif : <https://collectifcitoyenchatenay.org/jugement-tribunal-administratif/>

Cité-jardin de Butte-Rouge : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cité-jardin_de_la_Butte-Rouge

Le Collectif Citoyen Châtenaisien (CCC) est une association réunissant des citoyens de tous horizons impliqués dans la vie locale, soutenue par les partis de gauche et écologistes. Son objectif est de mettre en œuvre des actions engageant une véritable transition écologique, développant la démocratie locale, et renforçant les solidarités. Ayant recueilli 35% des suffrages, il dispose de 6 élus au Conseil Municipal de Chatenay-Malabry.

Modèle historique d'urbanisme social humaniste, la cité-jardin de la Butte Rouge a été conçue il y a un siècle comme une ville à la campagne. Elle est composée d'environ 4000 logements très sociaux répartis au sein d'immeubles de petite taille implantés dans un écrin de verdure de 70 hectares. Véritable écoquartier avant l'heure, elle constitue un joyau de notre patrimoine architectural.